



AGRESSION AUX PARLOIRS

Seul moyen d'expression la **VIOLENCE**

Mardi 11 octobre 2022, en milieu de matinée au service parloir du bâtiment A, alors qu'un détenu était positionné en salle d'attente afin d'être auditionné par la police.

La sérénité de la zone parloir s'est vue perturbé par un énergumène qui tel un métronome s'est mis à tambouriner en mode continue.

Le surveillant parloir est donc intervenu afin de signifier de stopper tout tapage et de patienter.

Mécontent de la réponse, le détenu B ne sachant pas communiquer, a tenté de forcer le passage tout en portant **un coup de poing au visage** du collègue qui s'interposait.

Durant cette intervention houleuse, le collègue a été blessé. Après consultation et radios (2 fractures au niveau de l'épaule), il en résulte plus **de 8 jours d'ITT** notifié par le CAUVA.

Le détenu sera présenté dans le cadre d'une comparution immédiate.

FO Justice souhaite un prompt rétablissement et apporte notre soutien au collègue.

FO Justice exige une sanction exemplaire et le transfert à l'issue de sa peine de quartier disciplinaire.

